



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Logement social

Question orale n° 1268

Texte de la question

La ville d'Amplepuis, dans le département du Rhône, a élaboré depuis longtemps un projet de réaménagement de son centre-ville destiné à revitaliser l'activité sociale et économique de cette commune, centre bourg d'un bassin d'habitat de plus de 10 000 habitants. Ce projet a été approuvé et est aidé par l'ensemble des collectivités territoriales (structure intercommunale, région, département) ainsi que par les services déconcentrés du ministère de l'équipement, au titre de la répartition des fonds européens. Parmi les actions prévues, la restructuration d'un îlot central situé à proximité des principaux édifices publics (mairie, poste, trésor, église) et au centre de la zone commerciale, a permis de dégager la capacité de construction d'un bâtiment de vingt logements. L'importante demande de logements sociaux émanant de notre population, touchée ces dernières années par la crise économique, comme par un relatif vieillissement, nous a amenés à demander à l'OPAC du Rhône d'élaborer un projet de construction de logements locatifs aidés. Ce programme a été retenu parmi les opérations à financer en 1996 au titre de la programmation complémentaire. Connaissant la préoccupation de l'État à contribuer au développement local d'une manière cohérente, et dans le cadre d'actions globales, M. Maurice Depaix demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme de lui indiquer s'il entend prendre en compte rapidement ce projet dans les décisions prioritaires de financement à venir.

Texte de la réponse

M. le président. M. Maurice Depaix a présenté une question n° 1268.

La parole est à M. Maurice Depaix, pour exposer sa question.

M. Maurice Depaix. Madame le ministre de l'environnement, la ville d'Amplepuis, charmante ville du département du Rhône, a élaboré depuis longtemps un projet de réaménagement de son centre-ville, afin de revitaliser son activité sociale et économique. Elle est le bourg-centre d'un bassin d'habitat de plus de 10 000 habitants.

Ce projet a été approuvé et est aidé par l'ensemble des collectivités territoriales - structure intercommunale, région, département - ainsi que par les services déconcentrés du ministère de l'équipement, au titre de la répartition des fonds européens.

Parmi les actions prévues, la restructuration d'un îlot central situé à proximité des principaux édifices publics - mairie, poste, Trésor, église - et au centre de la zone commerciale a permis de dégager la capacité de construction d'un bâtiment de vingt logements. L'importante demande de logements sociaux émanant de notre population, touchée ces dernières années par la crise économique, comme par un relatif vieillissement, nous a amenés à demander à l'OPAC du Rhône d'élaborer un projet de construction de logements locatifs aidés. Ce programme a été retenu parmi les opérations à financer en 1996 au titre de la programmation complémentaire. Connaissant la préoccupation de l'État de contribuer au développement local d'une manière cohérente et dans le cadre d'actions globales, je vous demande, madame le ministre, de m'indiquer si le ministre de l'équipement envisage de prendre rapidement en compte ce projet dans les prochaines décisions prioritaires de financement. En effet, l'opération en centre-ville est quelque peu bloquée en attendant cette décision.

M. le president. La parole est a Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le depute, je vous prie d'abord de bien vouloir excuser l'absence de Pierre-Andre Perissol qui, retenu par une importante reunion a son ministere, m'a demande de bien vouloir vous fournir les elements de reponse suivants.

Si l'on considere uniquement le dernier trimestre de 1996, alors que certains sceptiques critiquaient la reforme du financement du PLA avec le taux de TVA reduit a 5,5 %, plus de 2 500 logements viennent d'etre agrees par le prefet de la region Rhone-Alpes, dont 720 dans le seul departement du Rhone. Pour 1997, les contingents de prets locatifs aides vont etre repartis entre les differents departements et regions du territoire, et il appartient au prefet du departement du Rhone de fixer la programmation des logements sociaux de son departement.

Le dossier du centre-ville d'Amplepuis est juge tres interessant par la direction departementale de l'equipement, qui a l'intention de le proposer en tres bonne place pour la programmation 1997, dont l'execution va pouvoir etre engagee dans les jours prochains. Grace a la souplesse du dispositif mis en place par la recente reforme du financement du logement social, l'operation pourrait demarrer tres rapidement.

Tels sont, monsieur le depute, les elements de reponse que j'ai ete chargee de vous fournir.

M. le president. La parole est a M. Maurice Depaix.

M. Maurice Depaix. Madame le ministre, je vous remercie beaucoup de cette reponse qui est effectivement encourageante.

Soyez assuree, comme peut l'etre M. Perissol, que si une inauguration a lieu, je vous y inviterai tres volontiers.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1268

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 79

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 17

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997